

Exigences de publication liées aux fonds propres

Déclaration Bâle III, pilier III, BCGE comptes consolidés au 31.12.2017

A. Fonds propres pouvant être pris en compte et requis

La Banque Cantonale de Genève publie ci-dessous les états réglementaires concernant l'adéquation des fonds propres selon les normes Bâle III.

Selon les circulaires de la FINMA Bâle III, plusieurs méthodes sont à disposition pour le calcul de l'adéquation des fonds propres:

- méthode *internal ratings based approach (IRB)*;
- méthode standard suisse;
- méthode simplifiée.

Les besoins en fonds propres sont calculés pour couvrir le risque de crédit, le risque sans contrepartie, le risque de marché et le risque opérationnel.

La Banque Cantonale de Genève applique l'approche standard suisse, également connue sous l'abréviation SA-CH, pour les publications réglementaires de risque de crédit et l'approche standard pour le risque de marché et le risque opérationnel.

Il n'existe aucune différence entre la méthode utilisée pour la consolidation comptable et celle utilisée pour la consolidation réglementaire.

Le périmètre de consolidation est identique à celui décrit dans le rapport annuel de la banque. Il est identique à celui de l'année 2016.

Il n'existe pas de restriction qui empêche les transferts d'argent ou de fonds propres au sein du groupe.

Composition des fonds propres pris en compte réglementairement

a) Réconciliation préliminaire (en CHF milliers)

Bilan	Selon clôture comptable
Actifs	
Liquidités	3'435'533
Créances sur les banques	766'360
Créances résultant d'opérations de financement de titres	580'000
Créances sur la clientèle	4'706'766
Créances hypothécaires	10'985'361
Opérations de négoce	55'549
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	15'130
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	-
Immobilisations financières	1'749'983
Comptes de régularisation	29'919
Participations	61'589
Immobilisations corporelles	129'651
Autres actifs	155'474
Total des actifs	22'671'315
Fonds étrangers	
Engagements envers les banques	2'541'918
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	482'846
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	14'548'789
Engagements résultant d'opérations de négoce	1'045
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	3'962
Obligations de caisse	4'043
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	3'432'055
Comptes de régularisation	84'289
Autres passifs *	111'517
Provisions	13'708
Total des fonds étrangers	21'224'172
Dont engagements subordonnés éligibles en qualité de fonds propres complémentaires (Tier2)	116'073
Dont engagements subordonnés éligibles en qualité de fonds propres de base supplémentaires (AT1)	198'390
Fonds propres	
Réserve pour risques bancaires généraux	180'000
Capital social	360'000
<i>Dont reconnu en qualité de CET1</i>	-
Réserves légales / réserves facultatives / bénéfiques (pertes) reportées et de la période concernée	917'526
(Propres parts du capital)	-10'383
Sous total des fonds propres	1'447'143
Total des fonds propres réglementaires (incluant AT1 et Tier2)	1'761'605

* : inclut les futurs dividendes attendus

Les fonds propres réglementaires, dont la valeur est établie conformément aux directives sur les dispositions régissant l'établissement des comptes (Circ.-FINMA 15/01), se composent des fonds propres de base (*tier 1*: CET1 + AT1) et des fonds propres complémentaires (*tier 2*).

Principales participations qui ne sont consolidées ni selon la méthode d'intégration globale, ni selon la méthode d'intégration proportionnelle	Type de traitement
Centrale des lettres de gage des banques cantonales suisses SA	Pondération
S.W.I.F.T. SCRL	Pondération
Aduno Holding AG	Pondération
SIX Group AG	Pondération
Visa Inc.	Pondération
Swiss Bankers Prepaid Services AG	Pondération

b) Présentation des fonds propres pris en compte réglementairement (en CHF milliers)

		Chiffres nets (après impact des dispositions transitoires)
Fonds propres de base durs (CET1)		
1	Capital social émis et libéré, pleinement éligible	360'000
2	Réserves issues des bénéficiaires y.c. réserve pour risques bancaires généraux / bénéfice (perte) reporté et de la période concernée	795'105
3	Réserves issues du capital et réserves (+/-) de change	302'421
6	= Fonds propres de base durs, avant ajustements	1'457'526
16	Positions nettes longues en propres instruments CET1	-10'383
28	= Somme des ajustements relatifs au CET1	-10'383
29	= Fonds propres de base durs nets (net CET1)	1'447'143
Fonds propres de base supplémentaires (AT1)		
30	Instruments émis et libérés, pleinement éligibles	198'390
44	= Fonds propres de base supplémentaires nets (net AT1)	198'390
45	= Fonds propres de base (net tier 1)	1'645'533
Fonds propres complémentaires (T2)		
46	Instruments émis et libérés, pleinement éligibles	109'810
50	Corrections de valeurs ; provisions et amortissements de prudence; réserves forcées relatives aux immobilisations financières	6'263
51	= Fonds propres complémentaires avant ajustements	116'073
58	= Fonds propres complémentaires nets (net T2)	116'073
59	= Fonds propres réglementaires totaux (net T1 & T2)	1'761'606
60	Somme des positions pondérées par le risque	11'723'775
Ratios de fonds propres		
61	Ratio CET1 (chiffre 29, en % des positions pondérées par le risque)	12.34%
62	Ratio T1 (chiffre 45, en % des positions pondérées par le risque)	14.04%
63	Ratio relatif aux fonds propres réglementaires (chiffre 59, en % des positions pondérées par le risque)	15.03%
64	Exigences en CET1 selon les dispositions transitoires de l'OFr (exigences minimales + volant de fonds propres + volant anticyclique) ainsi que selon le volant relatif aux établissements systémiques selon les prescriptions de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)	6.29%
65	Dont volant de fonds propres selon l'OFr (en % des positions pondérées par le risque)	1.250%
66	Dont le volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	0.54%
68	CET1 disponible pour couvrir les exigences minimales et celles en matière de volant, après déduction des exigences en matière d'AT1 et de T2 qui sont couvertes par CET1 (en % des positions pondérées par le risque)	11.53%
68a	Objectif du CET1 selon la Circ.-FINMA 11/2 majoré du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	8.34%
68b	CET1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	10.83%
68c	Objectif de fonds propres pour T1 selon la Circ.-FINMA 11/2 majoré du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	10.14%
68d	T1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	12.63%
68e	Objectif de fonds propres réglementaires selon Circ.-FINMA 11/2 majoré du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	12.54%
68f	Fonds propres réglementaires disponibles (en % des positions pondérées par le risque)	15.03%

Le volant anticyclique est de 0.54%. Cela correspond au ratio de deux pourcents des positions garanties de manière directe ou indirecte par des gages immobiliers sur l'ensemble des positions pondérées en fonction des risques.

	Ratios seuils réglementaires	Ratios Banque
CET1	8.34%	12.34%
T1	10.14%	14.04%
Total FP	12.54%	15.03%

La banque est classée en catégorie 3 FINMA. Les ratios obtenus dépassent nettement les seuils réglementaires.

Présentation des fonds propres requis

	Approche utilisée	Exigences minimales de fonds propres (en CHF milliers)
Risques de crédit	Standard	834'263
■ dont risques de cours relatifs aux titres de participation dans le portefeuille de la banque		dont 44'445
Risques non liés à des contreparties		53'949
Risques de marché	Standard	441
■ dont sur instruments de taux d'intérêt (risque de marché général et spécifique)		dont 152
■ dont sur titres de participation		dont 117
■ dont sur devises et métaux précieux		dont 14
■ dont sur matières premières		dont 30
Risques opérationnels	Standard	49'249
Total		937'902

B. Risque de crédit

Les quatre tableaux suivants présentent les engagements de crédit déclinés selon différentes visions. Les chiffres présentés sont réconciliés avec les onglets 01 à 07 du rapport BNS *Capital Adequacy reporting form in the context of Basel 3*.

Ventilation par type de contrepartie ou secteur d'activité

Le tableau ci-dessous présente les engagements de crédit par type de contrepartie selon la vision Bâle III. Les montants, au bilan et hors bilan, correspondent à l'engagement de crédit avant application des facteurs de conversion crédit, sans prise en compte des correctifs de valeurs individuels et avant application des mesures d'atténuation du risque.

Engagements de crédit (au moment de la clôture) (1) (2)	Gouvernements centraux et banques centrales	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres institutions	Entreprises	Clientèle de détail	Titres de participation et les parts de placements collectifs de capitaux	Autres	Total
--	---	---	---------------------	-------------	---------------------	--	--------	-------

Bilan/créances

Créances résultant d'opérations de financement de titres	-	330'000	-	250'000	-	-	-	580'000
Créances sur les banques	-	742'339	-	21'361	-	-	-	763'700
Créances sur la clientèle	991'287	22'211	-	3'445'667	235'996	-	1	4'695'163
Créances hypothécaires	1'129'777	4'680	-	4'500'088	5'666'294	-	-	11'300'839
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	-	29'444	-	-	-	-	-	29'444
Immobilisations financières / titres de créance	713'450	172'527	2'942	777'468	-	92'580	-	1'758'966
Autres actifs	-	116'337	-	-	-	-	2'584	118'921
Autres positions (3)	4'446	4'010'309	-	69'751	987	39'214	15'874	4'140'581
Total période de référence (4)	2'838'960	5'427'846	2'942	9'064'336	5'903'277	131'793	18'459	23'387'614
Total période précédente (4)	3'195'943	5'870'685	559'611	7'383'001	5'819'635	9'450	29'730	22'868'056
Hors bilan								
Engagements conditionnels	1'636	119'808	-	629'263	13'776	-	-	764'482
Engagements irrévocables	-	64'836	-	554'965	32'918	-	63'665	716'384
Engagements de libérer et de faire des versements supplémentaires	-	-	-	-	-	131'018	-	131'018
Crédits par engagement	-	14'472	-	86'355	-	-	-	100'827
Autres positions	535'452	96'492	-	1'556'434	161'270	-	12	2'349'660
Total période de référence (4)	537'088	295'608	-	2'827'017	207'964	131'018	63'678	4'062'372
Total période précédente (4)	510'860	396'942	-	1'950'653	157'266	-	38'336	3'054'056

(1) : en CHF milliers

(2) : principales catégories en matière d'engagements de crédit

(3) : dont Liquidités et Engagement résultants d'opérations de financement de titres

(4) : selon rapport "Capital adequacy reporting form in the context of Basel 3"

Atténuation du risque de crédit

Le tableau ci-dessous présente les engagements de crédit par type de mesure d'atténuation du risque selon la vision Bâle III. Les montants correspondent à l'engagement de crédit après application des facteurs de conversion crédit et avec prise en compte des correctifs de valeurs individuels. A l'exception des dérivés, les engagements de crédit hors bilan sont présentés avec les engagements au bilan.

Engagements de crédit/risques de défaillance (au moment de la clôture) ⁽¹⁾ ⁽²⁾	Couverts par des sûretés financières reconnues ⁽³⁾	Couverts par des garanties et des dérivés de crédit	Couverts par des gages immobiliers et autres engagements de crédit	Total
Gouvernements et banques centrales	-	-	2'846'138	2'846'138
Banques et négociants en valeurs mobilières	742'589	10'661	4'757'270	5'510'519
Autres institutions	-	-	2'942	2'942
Entreprises	547'258	655'143	8'278'296	9'480'696
Clientèle privée et petites entreprises	95'204	89'516	5'722'227	5'906'947
Autres positions	-	-	440'687	440'687
Dérivés	-	354	95'006	95'360
Total période de référence ⁽⁴⁾	1'385'050	755'674	22'142'565	24'283'288
Total période précédente	1'459'847	591'910	21'580'425	23'632'182

(1) : en CHF milliers

(2) : à l'exception des dérivés, les engagements de crédit hors bilan sont présentés avec les engagements au bilan

(3) : dont comptes et titres. La banque utilise l'atténuation des risques selon l'approche globale

(4) : selon rapport "Capital adequacy reporting form in the context of Basel 3"

Segmentation des risques de crédit

Le tableau ci-dessous présente les engagements de crédit par type de pondération risque selon la vision Bâle III. Les montants correspondent à l'engagement de crédit après application des facteurs de conversion crédit et avec prise en compte des correctifs de valeurs individuels. A l'exception des dérivés, les engagements de crédit hors bilan sont présentés avec les engagements au bilan.

Engagements de crédit / risques de défaillance après atténuation du risque ^{(1) (2)}	0%	25%	35%	50%	75%	100%	125%	150%	>= 250 %	Total
Gouvernements et banques centrales	488'914	739'447	786'332	826'998	0	4'446	0	0	0	2'846'138
Banques et négociants en valeurs mobilières	3'583'374	1'224'682	0	606'772	48'127	47'565	0	0	0	5'510'519
Autres institutions	0	2'942	0	0	0	0	0	0	0	2'942
Entreprises	8'007	776'115	2'537'031	150'535	1'579'419	4'392'427	0	18'251	18'911	9'480'696
Clientèle privée et petites entreprises	1'219	0	5'130'030	13'897	685'833	72'243	0	3'725	0	5'906'947
Autres positions	10'861	0	0	0	0	308'894	34'821	0	86'112	440'687
Dérivés	0	72'524	0	8'888	797	13'150	0	0	0	95'360
Total période de référence ⁽³⁾	4'092'374	2'815'710	8'453'393	1'607'090	2'314'176	4'838'726	34'821	21'976	105'023	24'283'288
Total période précédente	4'246'337	3'206'992	7'913'950	1'676'019	2'277'409	4'186'148	18'067	9'295	97'965	23'632'182

(1) : en CHF milliers

(2) : à l'exception des dérivés, les engagements de crédit hors bilan sont présentés avec les engagements au bilan

(3) : selon rapport "Capital adequacy reporting form in the context of Basel 3"

Risque de crédit géographique

Le tableau ci-dessous présente les engagements de crédit par répartition géographique. Les montants, au bilan et hors bilan, correspondent à l'engagement de crédit avant application des facteurs de conversion crédit, sans prise en compte des correctifs de valeurs individuels et avant application des mesures d'atténuation du risque.

Engagements de crédit (au moment de la clôture) (1) (2)	Suisse	Europe	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie/Océanie	Autres	Total
Bilan/créances							
Créances résultant d'opérations de financement de titres	580'000	-	-	-	-	-	580'000
Créances sur les banques	329'376	191'948	37'768	9'719	171'293	23'596	763'700
Créances sur la clientèle	2'621'640	1'534'076	60'218	25'958	284'878	168'393	4'695'163
Créances hypothécaires	9'341'986	1'694'066	82'208	28'639	132'697	21'242	11'300'839
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	17'850	11'594	-	-	-	-	29'444
Immobilisations financières / titres de créance	1'315'370	347'598	82'483	-	13'516	-	1'758'966
Autres actifs	117'870	1'051	-	-	-	-	118'921
Autres positions (3)	3'862'888	277'693	-	-	-	-	4'140'581
Total période de référence (4)	18'186'980	4'058'027	262'677	64'315	602'384	213'231	23'387'614
Total période précédente (4)	17'792'459	4'009'236	196'248	80'251	593'632	196'230	22'868'056
Hors bilan							
Engagements conditionnels	260'673	146'675	40'208	42'675	247'644	26'607	764'482
Engagements irrévocables	509'399	183'737	20'465	-	719	2'064	716'384
Engagements de libérer et de faire des versements supplémentaires	131'018	-	-	-	-	-	131'018
Crédits par engagement	60'872	13'247	-	-	24'445	2'263	100'827
Autres positions	2'143'929	165'882	1'706	5'216	30'003	2'924	2'349'660
Total période de référence (4)	3'105'891	509'541	62'379	47'891	302'811	33'859	4'062'372
Total période précédente (4)	2'194'147	342'900	26'218	45'679	389'317	55'796	3'054'056

(1) : en CHF milliers

(2) : principales catégories en matière d'engagements de crédit

(3) : dont Liquidités et Engagement résultants d'opérations de financement de titres

(4) : selon rapport "Capital adequacy reporting form in the context of Basel 3"

Présentation des prêts à la clientèle compromis selon les zones géographiques

Engagements de crédit (1)	Prêts à la clientèle compromis (montant brut)	Correctifs de valeur individuels
Suisse	62'475	54'486
Europe	34'948	25'973
Amérique du nord	13	2
Amérique du sud	2'385	1'670
Asie	8'057	5'984
Autres	30'437	11'632
Total période de référence	138'314	99'747
Total période précédente	124'815	84'560

Présentation des principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires

	Instrument 1	Instrument 2
1 Emetteur 1	BCGE	BCGE
2 Identifiant (par ex. ISIN)	13072087 / ISIN CH0130720870	24569155 / ISIN CH0245691552
3 Droit régissant l'instrument	Suisse / Genève	Suisse / Genève
Traitement réglementaire		
4 Prise en compte sous le régime transitoire de Bâle III (CET1 / AT1 / T2)	T2	AT1
5 Prise en compte sous le régime post-transitoire de Bâle III (CET1 / AT1 / T2)	T2	AT1
6 Eligible au niveau individuel / du groupe / individuel et groupe	Individuel et groupe	Individuel et groupe
7 Titre de participation / titre de dette / instrument hybride / autre	Dette	Instrument hybride (Emprunt subordonné, avec abandon de créance conditionnelle)
8 Montant pris en compte dans les fonds propres réglementaires (selon le dernier rapport remis à la BNS)	0	108.4 mios
9 Valeur nominale de l'instrument	CHF 200 mios	CHF 110 mios
10 Rubrique comptable	Emprunts	Emprunts
11 Date initiale d'émission	07.11.2011	04.07.2014
12 Perpétuel / muni d'une échéance	Muni d'une échéance	Perpétuel
13 Date d'échéance initiale	07.11.2018	néant
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur (sous réserve d'accord prudentiel)	néant	Oui
15 Date du remboursement anticipé facultatif / dates relatives à un remboursement anticipé conditionnel / montant du remboursement	Possible avant l'échéance avec accord préalable de la FINMA en cas d'événement taxe	04.02.2020 Montant du remboursement : totalité de l'encours de l'émission, pas de remboursement partiel
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, cas échéant	néant	Annuellement à chaque échéance d'intérêt du 04.02
Coupon / dividende		
17 fixe / variable / initialement fixe puis variable / initialement variable puis fixe	Fixe	Fixe
18 Taux du coupon et indice, cas échéant	3.125%	2.875 % jusqu'au 04.02.2020, puis refixation tous les 5 ans sur la base du mid sw ap CHF 5 ans plus 243.7 points de base pour la prime de risque
19 Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes (absence de dividende sur l'instrument implique renonciation à un dividende sur les actions ordinaires)	néant	Oui
20 Paiement d'intérêts / dividendes : totalement discrétionnaire / partiellement discrétionnaire/ obligatoire	Paiement d'intérêts obligatoire	Paiement d'intérêt totalement discrétionnaire
21 Existence d'un saut de rémunération (step up) ou autre incitation au remboursement	néant	néant
22 Non cumulatif / cumulatif	néant	néant
23 Convertible / non convertible	néant	néant
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion (y.c. par PONV)	néant	néant
25 Si convertible : en totalité en toutes circonstances / en totalité ou partiellement / partiellement en toutes circonstances	néant	néant
26 Si convertible, taux de conversion	néant	néant
27 Si convertible, conversion obligatoire / facultative	néant	néant
28 Si convertible, indication du type d'instrument dans lequel la conversion est prévue	néant	néant
29 Si convertible, indication de l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion est prévue	néant	néant
30 Mécanisme de dépréciation	néant	Oui
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	néant	Dépassement du seuil de 5.125% pour le CET1
32 Dépréciation totale / partielle	néant	Totale ou partielle. Pour retrouver le seuil de déclenchement (5.125 %)
33 Dépréciation permanente / temporaire	néant	Permanente
34 Si temporaire, description du mécanisme d'appréciation	néant	néant
35 Position dans la hiérarchie de subordination en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	néant	Subordonné de rang inférieur aux instruments Tier 2, pari passu avec autres instruments Tier 1 et de rang supérieur au CET1. (Tier 2)
36 Présence de caractéristiques empêchant une pleine reconnaissance sous le régime de Bâle III	néant	néant
37 Si oui, description de ces caractéristiques	néant	néant

	Instrument 3	Instrument 4
1 Emetteur 1	BCGE	BCGE
2 Identifiant (par ex. ISIN)	36869771 / CH0368697717	36701398/ ISIN CH0367013981
3 Droit régissant l'instrument	Suisse / Genève	Suisse / Genève
Traitement réglementaire		
4 Prise en compte sous le régime transitoire de Bâle III (CET1 / AT1 / T2)	T2	AT1
5 Prise en compte sous le régime post-transitoire de Bâle III (CET1 / AT1 / T2)	T2	AT1
6 Eligible au niveau individuel / du groupe / individuel et groupe	Individuel et groupe	Individuel et groupe
7 Titre de participation / titre de dette / instrument hybride / autre	Dette	Dette
8 Montant pris en compte dans les fonds propres réglementaires (selon le dernier rapport remis à la BNS)	109.8 mios	90 mios
9 Valeur nominale de l'instrument	CHF 110 mios	CHF 90 mios
10 Rubrique comptable	Emprunts	Emprunts
11 Date initiale d'émission	28.06.2017	28.06.2017
12 Perpétuel / muni d'une échéance	Muni d'une échéance	Perpétuel
13 Date d'échéance initiale	28.06.2027	Néant
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur (sous réserve d'accord prudentiel)	Oui	Oui
15 Date du remboursement anticipé facultatif / dates relatives à un remboursement anticipé conditionnel /montant du remboursement	Possibilité de remboursement conditionnel avant l'échéance sous préavis de 30 jours. Montant du remboursement : totalité de l'encours de l'émission, pas de remboursement partiel	Possibilité de remboursement anticipé facultatif dès la First Call Date (08.02.2023). Possibilité de remboursement anticipé conditionnel. Montant du remboursement : totalité de l'encours de l'émission, pas de remboursement partiel
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, cas échéant	néant	Toutes les échéances d'intérêts après la First Call Date (08.02.2023)
Coupon / dividende		
17 fixe / variable / initialement fixe puis variable / initialement variable puis fixe	Fixe	2 % payable annuellement le 08.02 de chaque année jusqu'au 08.02.2023, First Call Date, puis refixation tous les 5 ans sur la base du mid sw ap CHF 5 ans
18 Taux du coupon et indice, cas échéant	1.125%	2.00%
19 Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes (absence de dividende sur l'instrument implique renonciation à un dividende sur les actions ordinaires)	Oui	Oui
20 Paiement d'intérêts / dividendes : totalement discrétionnaire / partiellement discrétionnaire/ obligatoire	Paiement d'intérêts obligatoire	Paiement d'intérêt totalement discrétionnaire
21 Existence d'un saut de rémunération (step up) ou autre incitation au remboursement	néant	néant
22 Non cumulatif / cumulatif	néant	néant
23 Convertible / non convertible	néant	néant
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion (y.c. par PONV)	néant	néant
25 Si convertible : en totalité en toutes circonstances / en totalité ou partiellement /partiellement en toutes circonstances	néant	néant
26 Si convertible, taux de conversion	néant	néant
27 Si convertible, conversion obligatoire / facultative	néant	néant
28 Si convertible, indication du type d'instrument dans lequel la conversion est prévue	néant	néant
29 Si convertible, indication de l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion est prévue	néant	néant
30 Mécanisme de dépréciation	Oui	Oui
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	Événement de viabilité	Dépassement du seuil de 5.125% pour le CET1
32 Dépréciation totale / partielle	néant	Totale ou partielle. Pour retrouver le seuil de déclenchement (5.125 %)
33 Dépréciation permanente / temporaire	néant	Permanente
34 Si temporaire, description du mécanisme d'appréciation	néant	néant
35 Position dans la hiérarchie de subordination en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	néant	Subordonné de rang inférieur aux instruments Tier 2, pari passu avec autres instruments Tier 1 et de rang supérieur au CET1. (Tier 2)
36 Présence de caractéristiques empêchant une pleine reconnaissance sous le régime de Bâle III	néant	néant
37 Si oui, description de ces caractéristiques	néant	néant

Positions pondérées par le risque grâce aux notations externes

Le tableau ci-dessous présente les engagements de crédit par type de pondération risque selon la vision Bâle III, avec indication de la prise en compte ou non de notations d'agences externes. Les montants correspondent à l'engagement de crédit après application des facteurs de conversion crédit et avec prise en compte des correctifs de valeurs individuels.

Positions pondérées par le risque grâce aux notations externes ⁽¹⁾		Notation	0%	25%	50%	75%	100%	150%
Gouvernements et banques centrales	Avec notation ⁽²⁾		488'914	134'114	150'537	-	-	-
	Sans notation		-	605'333	676'461	-	4'446	-
	Sous total		488'914	739'447	826'998	-	4'446	-
Corporations de droit public	Avec notation			2'942	-	-	-	-
	Sans notation			-	-	-	-	-
	Sous total			2'942	-	-	-	-
Banques et négociants en valeurs mobilières	Avec notation			630'304	527'286	-	47'565	-
	Sans notation			666'873	88'115	48'127	-	-
	Sous total			1'297'177	615'401	48'127	47'565	-
Entreprises	Avec notation			73'1079	76'953	1400'807	849'668	-
	Sans notation			45'065	73'841	178'612	3'555'897	18'251
	Sous total			776'144	150'794	1'579'419	4'405'565	18'251

(1) : en CHF milliers

(2) : Standard & Poors, Fitch.

Ratio de Levier

Comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement global relatif au ratio de levier ⁽¹⁾

Total des actifs selon les états financiers publiés	22'671'315
Ajustements relatifs aux investissements dans des entités bancaires, financières, d'assurance et commerciales, qui sont consolidées au niveau des comptes mais qui ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation réglementaire (Cm 6 à 7 Circ.-FINMA 15/3) ainsi que les ajustements relatifs aux valeurs patrimoniales qui sont déduites des fonds propres de base (Cm 16 à 17 Circ.-FINMA 15/3)	-10'383
Ajustements relatifs aux actifs fiduciaires, portés au bilan conformément aux prescriptions comptables mais non pris en compte dans la mesure du ratio de levier (Cm 15 Circ.-FINMA 15/3)	0
Ajustements relatifs dérivés (Cm 21 à 51 Circ.-FINMA 15/3)	45'115
Ajustements relatifs aux opérations de financement de titres (SFT, <i>securities financing transactions</i>) (Cm 52 à 73 Circ.-FINMA 15/3)	2'166
Ajustements relatifs aux opérations hors bilan (conversion des expositions hors bilan en équivalents-crédits) (Cm 74 à 76 Circ.-FINMA 15/3)	1'107'541
Autres ajustements	
Exposition globale soumise au ratio de levier	23'815'753

Présentation détaillée du ratio de levier

Total expositions bilantaires	22'003'662
Opérations bilantaires (excluant les dérivés et les SFT, mais incluant les sûretés) (Cm 14 à 15 Circ.-FINMA 15/3)	22'014'045
(Actifs portés en déduction des fonds propres de base pris en compte) (Cm 7 et 16 à 17 Circ.-FINMA 15/3)	-10'383
Total des expositions en dérivés	122'385
Valeurs de remplacement positives relatives à toutes les transactions en dérivés, y.c. celles conclues avec des CCPs (après prise en compte des paiements de marges et des contrats de compensation selon les Cm 22 à 23 et 34 à 35 Circ.-FINMA 15/3)	38'579
Majorations de sécurité (add-on) relatives à tous les dérivés (Cm 22 et 25 Circ.-FINMA 15/3)	83'806
Total des expositions relatives aux opérations de financement de titres	582'166
Actifs bruts relatifs aux opérations de financement de titres sans compensation (sauf en cas de novation auprès d'une QCCP, cf. Cm 57 Circ.-FINMA 15/3), après réintégration de ceux qui ont été comptabilisés comme ventes (Cm 69 Circ.-FINMA 15/3), et après déduction des positions mentionnées au Cm 58 Circ.-FINMA 15/3	580'000
Expositions envers les contreparties SFT (Cm 63 à 68 Circ.-FINMA 15/3)	2'166
Total des expositions hors bilan	1'107'541
Expositions hors bilan selon les valeurs nominales brutes, soit avant l'utilisation des facteurs de conversion en équivalent-crédit	3'840'306
(Ajustements relatifs à la conversion en équivalents-crédits) (Cm 75 à 76 Circ.-FINMA 15/3)	-2'732'766
Fonds propres de base (tier 1, Cm 5 Circ.-FINMA 15/3)	1'645'533
Exposition globale	23'815'753
Ratio de levier (Cm 3 à 4 Circ.-FINMA 15/3)	6.91%

(1) : en CHF milliers

C. Risque de changement de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque

Stratégie et procédures

Le Conseil d'administration décide des principes de la gestion des risques et de la stratégie de prise de risque de la Banque dans le domaine des risques de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire. Le cadre de gestion des risques de taux dans le portefeuille bancaire est ainsi défini dans la « Politique financière » et détaillé dans la « Politique ALM et Liquidité » de la Banque. L'exposition aux risques de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire est encadrée par des limites validées et révisées annuellement par le Conseil d'administration. Les limites sont exprimées sous forme :

- de limites de sensibilité de la valeur économique des fonds propres (effet valeur)
- de limites de sensibilité de la marge nette d'intérêt sur une année glissante (effet revenu)

Structure et organisation

La Direction générale est responsable de l'organisation et de l'exécution de la gestion du risque de taux dans le portefeuille bancaire. Par délégation de la Direction générale, la gestion du risque de taux dans le portefeuille bancaire est confiée au Comité ALM (CALM). Ce comité se réunit mensuellement sous la présidence du CEO et comporte quatre autres directeurs généraux dont le CFO.

Au sein de la division Finance et Contrôle des risques, le contrôle du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire est effectué par la section Risques de marchés du département Contrôle des risques rattachée au CFO.

Cette section est responsable :

- de l'établissement du rapport mensuel de gestion du risque de taux dans le portefeuille bancaire et de la présentation du profil de risque de taux d'intérêt au CALM
- de l'établissement du rapport mensuel des taux de cession interne
- de la définition et de la maintenance des méthodologies, des modèles et des principes de gestion dans le domaine de la gestion du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire, dans le respect de la « Politique ALM et Liquidité »

Evaluation du risque

Conformément aux principes de la circulaire FINMA 2008/6, les risques de taux d'intérêt sont mesurés mensuellement selon une approche statique et une approche dynamique. Les familles d'indicateurs mises en œuvre sont :

- les indicateurs statiques mesurant les effets valeurs du portefeuille bancaire :
 - valeur actuelle des fonds propres
 - sensibilité de la valeur actuelle des fonds propres pour des variations parallèles de taux de +/-100 points de base
 - key rate duration
- les indicateurs dynamiques mesurant les effets revenus en lien avec les variations de taux d'intérêt. Les indicateurs dynamiques établissent la sensibilité de la marge nette d'intérêt selon 8 scénarios de simulations prédéfinis et tenant compte de l'évolution des taux d'intérêt en Franc Suisse, Dollar US et Euro, des scénarios d'évolutions des encours dans le respect des contraintes réglementaires sur la liquidité et le niveau des fonds propres requis et des scénarios de comportements des clients.

La méthode des portefeuilles de référence (ou réplique) constitue l'approche retenue à la Banque pour déterminer la contrainte effective de taux d'intérêt des encours à taux administrés. La Banque calibre et révisé périodiquement les portefeuilles de référence en combinant plusieurs taux d'intérêt du marché, de manière à minimiser la variance de la marge entre le taux appliqué à la clientèle et le rendement du portefeuille de référence. Les principales hypothèses retenues pour déterminer le risque de changement de taux d'intérêt des encours sans contraintes déterministes de taux d'intérêt sont :

- une hypothèse de stabilité des encours pour les engagements envers la clientèle sous forme d'épargne
- une hypothèse de prise en compte d'une proportion liquide et volatile pour les engagements à vue des entreprises ou des institutions financières en intégrant une proportion prudente de composantes de taux à court terme des portefeuilles de références ad-hoc

Les risques de taux d'intérêt des activités de trading relèvent des risques de marché et n'entrent pas dans le champ du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire.

Réduction des risques

La mise en œuvre de la politique appliquée en matière de couverture ou d'atténuation des risques de changement de taux d'intérêt est déléguée au Sous-Comité ALM Financier (SCALM-F) présidé par le CFO de la Banque. Le SCALM-F assure la mise en œuvre et le suivi des décisions du CALM, assure le suivi continu des conditions de marché et intervient, entre autre, dans la gestion des couvertures stratégiques du livre bancaire. Les produits de couverture les plus couramment utilisés sont les IRS (Interest Rate Swap). La Banque peut recourir à des options dans le cadre de la couverture du risque de changement de taux d'intérêt dans le livre bancaire. Les positions optionnelles du portefeuille bancaire générées par l'activité commerciale sont généralement couvertes avec un adossement direct.

Le tableau ci-dessous établit la sensibilité (en CHF millions) de la valeur économique des fonds propres maison mère pour une hausse parallèle de la courbe des taux d'intérêts de 100 points de base.

Décomposition de la sensibilité des fonds propres par intervalle de durée

En CHF millions

	Moins de 12 mois	De 1 à 4 ans	De 4 à 7 ans	Au-delà de 7 ans	Total
31.12.2017	14.0	14.5	-26.0	-106.6	-104.0
31.12.2016	6.1	36.2	-66.3	-116.3	-140.3

Compte tenu de la position de la Banque au 31.12.2017, seul l'impact d'une hausse de taux est présenté.

Le tableau ci-dessous établit la sensibilité (en CHF millions) de la marge nette d'intérêt de la maison mère pour une hausse parallèle de la courbe des taux d'intérêts de 100 points de base pour un horizon de temps d'une année.

Sensibilité de la marge nette d'intérêt pour un horizon de temps d'une année

En CHF millions

	Sensibilité de la marge nette d'intérêts
31.12.2017	16.5
31.12.2016	5.9

D. Risque de liquidité

Stratégie et procédures

Le Conseil d'administration décide les principes de gestion du risque de liquidité et détermine la tolérance au risque de liquidité. La tolérance au risque de liquidité est exprimée au travers de limites et seuils d'alerte internes basés principalement sur des indicateurs de structure du bilan et hors-bilan. Le niveau de ces limites est revu annuellement dans le cadre de la révision de la « Politique ALM et Liquidité » de la Banque.

Structure et organisation

La Direction générale est responsable de l'organisation et du fonctionnement de la gestion du risque de liquidité. Par délégation de la Direction générale, la gestion du risque de liquidité est confiée au Comité ALM (CALM). Ce comité se réunit mensuellement sous la présidence du CEO et comporte quatre autres directeurs généraux dont le CFO.

Au sein de la division Finance et Contrôle des risques, le contrôle du risque de liquidité est effectué par le département Contrôle des risques rattaché au CFO. Ce département est responsable :

- de l'établissement du rapport mensuel de risque de liquidité et de la présentation au CALM
- de la définition et du maintien des méthodologies, des modèles et des principes de gestion dans le domaine de la gestion du risque de liquidité selon le cadre défini dans la « Politique ALM et Liquidité »
- de communiquer quotidiennement le ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) de la maison mère à la trésorerie

Evaluation du risque

Conformément aux principes de la circulaire FINMA 2015/2, les approches retenues par la Banque pour évaluer le risque de liquidité sont :

- des limites et seuils d'alerte internes basés principalement sur des ratios de structure du bilan et hors bilan
- des ratios de concentration d'échéances d'emprunts à long terme
- le ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio [LCR]) évalué sur base quotidienne pour la maison mère et de manière mensuelle pour le groupe et la maison mère
- le ratio structurel de liquidité à long terme (Net Stable Funding Ratio [NSFR]) évalué sur base trimestrielle
- des stress tests principalement basés
 - sur des approches comparables à celles retenues dans le cadre du ratio de liquidité à court terme
 - sur le principe de l'horizon de survie

Les stress tests sont déclinés selon des scénarios systémiques et/ou idiosyncratiques. Ces stress tests tiennent compte des spécificités de la Banque et tiennent compte du refinancement en monnaies étrangères.

Ratio de liquidités à court terme (LCR)

Le ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) constitue une des normes réglementaires quantitatives du cadre de gestion du risque de liquidité défini dans l'Accord de Bâle III. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015. L'exigence minimale est de 80% pour l'année 2017. Cette exigence minimale sera relevée de 10% par année pour atteindre 100% le 1^{er} janvier 2019. Le ratio LCR constitue une norme internationale qui vise à faire en sorte qu'une banque dispose d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (High Quality Liquid Assets [HQLA]) non grevés, sous forme d'encaisse ou d'autres actifs pouvant être convertis en liquidités pour couvrir ses besoins de liquidité dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Décomposition du LCR

En CHF millions, Groupe BCGE, montants pondérés moyens

	T1 2017	T2 2017	T3 2017	T4 2017
	Valeurs pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs pondérées
Somme des HQLA	3'663	4'099	4'182	4'479
Somme nette des sorties de trésorerie	2'911	2'733	2'879	2'864
Ratio de liquidité à court terme LCR (en %)	126%	150%	145%	156%

Le niveau du ratio LCR toutes devises du Groupe BCGE est resté globalement stable et gravite autour d'un niveau moyen de 144%. La variabilité du ratio LCR toutes devises du Groupe BCGE du groupe est principalement induite par la variabilité des sorties nettes de trésorerie.

Les actifs liquides de haute qualité (HQLA) sont composés à plus de 70% des avoirs déposés en compte de virement à la Banque Nationale Suisse (BNS). Le part complémentaire correspond principalement à des titres d'émetteurs notés AAA à AA- (Confédération Suisse, Centrale de Lettres de Gage etc.) éligibles aux opérations de refinancement auprès de la BNS et au numéraire détenu par la Banque.

Concernant la concentration des sources de financement, la principale source de refinancement de la Banque est composée de dépôts de clientèle atomiques et diversifiés. Au 31.12.2017, le refinancement de la Banque est principalement basé sur :

- des engagements résultants des dépôts de la clientèle pour plus de 60% du passif
- des emprunts banque et emprunts auprès de la Centrale de Lettres de Gage pour près de 15% du passif.

Les sorties de liquidité résultant d'appels de marge « potentiels » sont principalement induites par les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt par dérivés auprès de contreparties bancaires CSA (Credit Support Annex).

Le niveau du LCR en CHF est significativement plus élevé que celui du LCR regroupant toutes les devises d'une part car les HQLA sont principalement libellés en CHF et d'autre part car le Groupe BCGE doit assurer le financement centralisé de sa filiale française (principalement en Euro) ainsi que le financement de l'activité de Global Commodity Finance (principalement en USD).

Informations relatives au ratio de liquidité à court terme (LCR)

Présentation détaillée du ratio de liquidité LCR (Circ.-FINMA 2008/22, cm 46)

En CHF millions, Groupe BCGE

	T1 2017		T2 2017		T3 2017		T4 2017			
	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées		
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)										
1	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)			3'663		4'099		4'182		4'479
Sorties de trésorerie										
2	Dépôts de détail		9'589	694	9'766	711	9'914	726	9'990	731
3	■ dont dépôts stables		2'650	133	2'719	136	2'742	137	2'754	138
4	■ dont dépôts moins stables		6'939	562	7'047	575	7'172	589	7'236	593
5	Financement de clients commerciaux ou de gros clients non garantis		5'103	3'046	4'700	2'676	4'807	2'747	4'983	2'861
6	■ dont dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts des membres d'un réseau financier auprès de la caisse centrale		850	208	849	207	837	204	846	207
7	■ dont dépôts non opérationnels (toutes contreparties)		4'193	2'778	3'799	2'417	3'954	2'527	4'133	2'651
8	■ dont titres de créances non garantis		60	60	52	52	16	16	4	4
9	Financement de clients commerciaux ou de gros clients garantis et swaps de garantie			0		0		0		0
10	Autres sorties de trésorerie		2'474	1'666	2'450	1'387	2'137	1'411	2'166	1'477
11	■ dont sorties de trésorerie associées à des dérivés et à d'autres transactions		1'534	1'508	1'200	1'173	1'287	1'260	1'359	1'333
12	■ dont sorties de trésorerie associés à des pertes de financement sur titres adossés à des actifs, obligations sécurisées, autres instruments structurés, papiers monétaires adossés à des actifs, structures ad hoc, véhicules d'investissement sur titres et autres facilités de financement analogues		0	0	0	0	0	0	0	0
13	■ dont sorties de trésorerie associées à des facilités de crédit et de liquidité		939	159	1'251	213	850	151	807	143
14	Autres engagements de financement contractuels		273	93	153	64	128	37	222	68
15	Autres engagements de financement conditionnels		2'108	49	2'274	45	2'902	49	3'050	50
16	= Somme des sorties de trésorerie			5'548		4'884		4'970		5'187
Entrées de trésorerie										
17	Opérations de financement garanties (reverse repos par ex.)		136	0	209	0	256	0	524	0
18	Entrées de trésorerie provenant des expositions pleinement performantes		1'952	1'198	1'657	982	1'510	908	1'744	1'092
19	Autres entrées de trésorerie		1'439	1'439	1'169	1'169	1'183	1'183	1'231	1'231
20	= Somme des entrées de trésorerie		3'527	2'637	3'034	2'151	2'949	2'091	3'499	2'323
Valeurs apurées										
21	Somme des HQLA			3'663		4'099		4'182		4'479
22	Somme nette des sorties de trésorerie			2'911		2'733		2'879		2'864
23	Ratio de liquidité à court terme LCR (en %)			126%		150%		145%		156%